

Règlement complet du Jeu-concours ESSENCE&CO « Spécial 10 ans »

ARTICLE 1

ESSENCE&CO, dont le siège social est situé 13 rue de la Rabotière, 44800 Saint-Herblain organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, valable du 26/07/2018 au 31/08/2018 minuit inclus.

ARTICLE 2

Date de début du concours : 26/07/2018

Date de fin du concours : 31/08/2018

ARTICLE 3

Ce jeu concours est exclusivement ouvert aux personnes majeures à la date du début du jeu, résidant en France (Corse et Dom Tom inclus).

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction définitive de participer au présent jeu concours.

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation du jeu implique l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité, des lois et règlements en vigueur en France.

La participation à ce jeu concours exclut le personnel des sociétés organisatrices et leur famille en ligne directe.

ARTICLE 4

Pour valider la participation au jeu concours, le participant devra se créer un compte dans l'application ESSENCE&CO entre le 26/07/2018 et le 30/08/2018. Pour cela, le participant se rendra dans le menu en haut à gauche de l'écran et cliquera sur "se connecter" pour remplir son profil.

Tout participant ayant déjà un compte dans l'application devra envoyer un email avec la mention "je participe". Pour cela, il se rendra dans le menu en haut à gauche de l'écran et cliquera sur la section "Besoin d'aide".

Tout participant ayant créé un compte ou ayant envoyé un email valide, recevra à la fin du concours un code de réduction de 1€ valable sur son prochain achat de lavage auto dans l'application ESSENCE&CO.

ARTICLE 4

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 1 lot d'une valeur approximative de 350€ comprenant une carte carburant Total de 100€, une révision générale offerte à valoir dans l'application ESSENCE&CO ou sur le site mon-essence.fr , 50€ de lavage auto à valoir dans l'application ESSENCE&CO
- 2 lots : une carte carburant d'une valeur de 50€
- 2 lots : 30€ de lavage auto à valoir dans l'application ESSENCE&CO
- 2 lots : une révision simple offerte à valoir dans l'application ESSENCE&CO ou sur le site mon-essence.fr
- Tout participant recevra à la fin du concours un code de réduction de 1€ valable sur son prochain achat de lavage auto dans l'application ESSENCE&CO.

ARTICLE 5

Aucun lot ne pourra en aucun cas être échangé, à la demande des gagnants, contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot, totalement ou partiellement (y compris le rendu de monnaie).

Ces lots ne peuvent être ni vendus, ni remplacés en cas de perte ou de vol ou à l'expiration de leur période de validité.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés (que ce soit à titre gracieux ou payant) à un tiers. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches, les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

ARTICLE 6

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignement (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation et l'application du règlement ou la liste des gagnants.

ARTICLE 7

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" et 4G empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et sa participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause, la société organisatrice se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

ARTICLE 8

ESSENCE&CO se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le jeu.

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la

présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et sa participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à Résidence Études Gestion, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

ARTICLE 10

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment une connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 11

Chaque gagnant du jeu autorise toutes les vérifications concernant son identité et son domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera automatiquement l'élimination du participant à ce jeu. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

ARTICLE 12

La participation au présent jeu accorde, au profit des organisateurs, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, les noms et prénoms des gagnants sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation

ARTICLE 13

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique des données les concernant et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur toute information les concernant en écrivant à la société organisatrice à l'adresse stipulée à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 14

Les lots non réclamés dans le cadre de cette opération et dans un délai de deux mois après la date

du jeu seront, au choix de la société organisatrice, attribués à un autre participant du jeu ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle.

ARTICLE 15

Le présent règlement est consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://bit.ly/2Aa1kvB>

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France. ESSENCE&CO se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées, et de le publier par annonce en ligne sur le site.

ARTICLE 16

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu par son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires ; de même la société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugerait utile.

Le présent jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.